

Département du Haut-Rhin

VILLE DE ROUFFACH

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du 28 mars 2017

Le mardi vingt-huit mars deux mille dix-sept à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Sous la Présidence de :

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

Membres présents :

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme FINANTZ Élise, Mme LECHLEITER Joëlle, M. VUILLEMIN Jean-Claude, M. GUTLEBEN Jean-Marie, Mme RABIEGA Françoise, M. LUTHRINGER Jean-Pierre, Mme MULLER Odile, M. LOEWERT Daniel, Mme BARBAGELATA Françoise, M. ABRAHAM Luc, Mme SCHLEGEL Yvette, Mme GUEBEL Sandra, M. STAAD Mathieu, M. STORRER Lucien, M. OTT Hubert, Mme ZIMMERMANN Laurence, M. MIKEC Christophe.

Membres absents excusés :

M. SAUTER Vincent donne procuration à Mme BOLLI Nadine
Mme GARDON Perrine donne procuration à M. LUTHRINGER Jean-Pierre
Mme SUHR Perrine donne procuration à M. GUTLEBEN Jean-Marie
M. MARINO Antoine donne procuration à M. STORRER Lucien
Mme BAEREL Stéphanie donne procuration à Mme ZIMMERMANN Laurence

Assistent également :

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services
Mme FERNANDEZ Aurélie, Directrice Générale des Services Adjointe

Mme BLAISON Annie, Trésorière

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 22 mars 2017.

Il salue les élus, la trésorière, le personnel administratif, le public et la presse.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 février 2017
3. Rapport des commissions
4. Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Approbation du compte administratif 2016 - budget principal
6. Examen du compte administratif 2016 - budget eau
7. Examen du compte administratif 2016 - budget assainissement
8. Examen des comptes de gestion 2016 - budget principal, budget eau et budget assainissement
9. Affectation du résultat de l'exercice 2016 - budget principal
10. Affectation du résultat de l'exercice 2016 - budget eau
11. Affectation du résultat de l'exercice 2016 - budget assainissement
12. Fixation des taux de la fiscalité locale 2017
13. Fixation de la part communale du prix de l'eau pour 2017
14. Fixation des redevances d'assainissement pour 2017
15. Examen du budget primitif 2017 - budget principal
16. Examen du budget primitif 2017 - budget eau
17. Examen du budget primitif 2017 - budget assainissement
18. Bilan des opérations foncières 2016
19. des marchés publics - Année 2016
20. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2017 – Travaux de rénovation de la piscine
21. Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité – Travaux de rénovation de la piscine
22. Convention de mise à disposition de locaux sportifs à l'Escapade à l'Amicale des Espagnols et à l'Amicale des Boulistes
23. Escapade : Demande de remboursement anticipé de l'Amicale des Espagnols
24. Acquisition de trois parcelles, chemin du Waldweg
25. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Office de Tourisme Intercommunal
26. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6 applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séance et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé de désigner la Directrice Générale des Services, Mme Patricia PARIS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal de la séance
du 7 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2017 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal et signe le registre des délibérations.

POINT N° 3
Rapports des Commissions

A. Commission des travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique

Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, rappelle que la troisième tranche des travaux de réaménagement des rues annexes du centre-ville portant sur les rues Ris et Callinet a débuté mi-février.

Le chantier se déroule conformément au planning prévisionnel.

Rue Ris

Avant le démarrage des travaux dans la rue Ris, des essais de circulation ont été réalisés pour valider la solution d'entrée et de sortie des bus par le haut de la rue Ris. Les travaux ont démarré durant les vacances de février par le remplacement des branchements eau. La protection incendie de la rue a été renforcée.

Suite aux remarques émises par les riverains lors de la réunion publique et après examen par la commission des travaux, l'aménagement du bas de la rue a été revu pour élargir le trottoir en face du Pensionnat ; ceci nécessite la suppression de deux places de stationnement.

L'éclairage de la rue sera posé côté trottoir PMR.

Les travaux de remplacement de la conduite d'assainissement ont été ralentis en raison de la proximité immédiate du réseau gaz. La commune a demandé qu'une équipe de GrdF soit sur place, selon nécessité. Le réseau d'assainissement parallèle devant le Pensionnat a dû être maintenu en raison des profondeurs des branchements.

Le chantier se poursuivra durant les vacances de printemps par le remplacement du tronçon de conduite, sur la partie supérieure de la rue.

Rue Callinet

Les travaux ont démarré par le remplacement des conduites d'eau et d'assainissement. Le chantier inclut le carrefour de la rue du Schauenberg.

Un espace public, non prévu dans le dossier initial a été inclus dans le programme de travaux.

Le type de candélabres et l'emplacement de ceux-ci ont été validés par la commission, ainsi que la délimitation de la zone pavée.

Le renouvellement des branchements eau a débuté cette semaine.

Les propositions d'éclairage des porches remarquables ont été validés, à l'exception d'un propriétaire.

Le choix du mobilier urbain et de leur emplacement, en particulier au bas de la rue Callinet pour diminuer les stationnements anarchiques, sera validé prochainement.

Dans les deux rues, des branchements nouveaux en gaz, eau et assainissement ont aussi été demandés et sont intégrés dans le calendrier des travaux.

B. Commission jeunes

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **4 mars 2017** pour la préparation du carnaval des enfants et le **5 mars 2017** pour la séance de cinéma.

Les deux manifestations ont connu un grand succès.

Les membres de la commission, vêtus d'écharpes tricolores, ont participé au carnaval des enfants organisé par le FCR samedi 11 mars. Le défilé s'est terminé par un goûter à la salle polyvalente.

Dimanche 5 mars, la séance de cinéma gratuite « Alvin et les Chipmunks – A fond la caisse » a rassemblé plus de 130 personnes. La commission remercie tous les spectateurs. Face à ce succès, une deuxième séance de cinéma sera organisée cet automne.

C. Commission des finances

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **14 mars 2017**.

La commission des finances a été informée de l'amortissement des biens entrés dans l'actif en 2017.

Le document est joint à l'ordre du jour.

Le conseil municipal prend acte des informations.

Tous les autres points sont repris à l'ordre du jour.

D. Commission de l'ancien hôtel de ville et de la salle polyvalente

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **2 mars 2017** pour examiner le planning trimestriel des différentes locations et lister les travaux à planifier.

Elle se réunira dorénavant de façon trimestrielle, sauf en cas d'urgence.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les rapports peuvent être suivis d'effet.

POINT N°4

Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire

M. le Maire informe les élus qu'un marché a été conclu :

Travaux de débardage en forêt communale 2017 - Société Dischgand - 45 750,00 € HT
soit 50 325,00 € TTC

Le conseil municipal prend acte, sans observation, de ces informations.

POINT N° 5
Approbation du compte administratif 2016 - Budget Principal

Mme Odile MULLER arrive en séance.

M. le Maire expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités locales (CGCT), il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif. Il est proposé que M. Gilbert SCHMITT, 1^{er} adjoint au Maire, soit élu à cette fonction.

M. Gilbert SCHMITT est désigné à l'unanimité.

M. le Maire quitte la salle.

Avant d'aborder l'examen du compte administratif par chapitres, M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire chargé des finances, rappelle les principes sur lesquels est basée la présentation des documents budgétaires.

Les résultats du compte administratif sont présentés à l'aide d'un document détaillant les crédits votés au budget primitif 2016 et les opérations enregistrées au cours de l'exercice 2016. Ce document a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par sections :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 325 733,82 €
Recettes :	<u>7 592 052,03 €</u>
Résultat de fonctionnement :	+ 3 266 318,21 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 781 478,62 €
Recettes :	<u>3 460 791,44 €</u>
Solde de la section d'investissement :	+ 1 679 312,82 €

Solde cumulé des deux sections : + 4 945 631,03 €

S'appuyant sur un powerpoint (projection), M. Gilbert SCHMITT précise que la situation financière de la Ville est saine grâce à une gestion rigoureuse des finances. Tous les ratios sont au vert.

- Dette
 - o La capacité de désendettement de la ville est de 2,8 ans (seuil d'alerte 9 ans) et le taux moyen de la dette restante est de 2,33 % ;
 - o L'endettement de la ville : moyenne de la ville : 850 €/ habitant (moyenne nationale : 1 084 €)
 - o La Ville n'a souscrit aucun emprunt toxique.
- La capacité d'autofinancement brut cumulé est de 3 386 742 €, permettant à la Ville d'investir pour le futur.

Le montant de l'épargne brute s'élève à 1 442 025,42 € (+ 8 % par rapport au C.A 2015) tandis que celui de l'épargne nette se monte à 865 418,03 € (+ 1 % par rapport au C.A 2015).

- Le ratio de rigidité est de 0,47 (seuil d'alerte 0,7 à 0,8)

M. Hubert OTT précise que le ratio de la dette traduit le choix fait pour l'investissement.

M. Gilbert SCHMITT précise que les emprunts de la Ville sont débloqués au fur et à mesure de la concrétisation des projets.

M. Hubert OTT rappelle qu'il y a deux groupes au sein du conseil municipal. Le document présenté montre les choix faits pas le groupe majoritaire et engage sa responsabilité. Il reconnaît la cohérence entre le budget et les projets de la Ville. Mais il précise que s'il était en responsabilité, il aurait fait des choix différents. Son groupe votera donc contre.

M. Gilbert SCHMITT confirme que les chiffres du compte administratif retracent la mise en œuvre du programme sur lequel le groupe majoritaire a été élu et dont les projets ont été adoptés par le conseil municipal. Il ajoute que les résultats budgétaires de l'année sont très satisfaisants.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 20 voix pour et 6 contre : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve le compte administratif 2016 du budget principal arrêté aux chiffres ci-dessus.**

POINT N° 6
Examen du compte administratif 2016 - budget eau

En l'absence du Maire, M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif sont présentés à l'aide d'un document détaillant les crédits votés au budget primitif 2016 – budget eau et les opérations enregistrées au cours de l'exercice 2016.

Ce document a été joint à l'ordre du jour.

Le tableau ci-dessous résume les résultats par sections :

Section d'exploitation :

Dépenses :	82 208,78 €
Recettes :	171 090,16 €
Résultat d'exploitation:	+ 88 881,38 €

Section d'investissement :

Dépenses :	172 765,09 €
Recettes :	236 925,01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	+ 64 159,92 €

Solde cumulé des deux sections : + 153 041,30 €

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 20 voix pour et 6 contre : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve le compte administratif 2016 du budget eau arrêté aux chiffres ci-dessus.**

POINT N° 7
Examen du compte administratif 2016 - Budget Assainissement

En l'absence du maire, M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif sont présentés à l'aide d'un document détaillant les crédits votés au budget primitif 2016 – budget assainissement et les opérations enregistrées au cours de l'exercice 2016.

Ce document a été joint à l'ordre du jour.

Le tableau ci-dessous résume les résultats par sections :

Section d'exploitation :

Dépenses :	554 710,75 €
Recettes :	1 021 255,13 €
Résultat d'exploitation :	+ 466 544,38 €

Section d'investissement :

Dépenses :	718 158,43 €
Recettes :	697 554,59 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	- 20 603,84 €

Solde cumulé des deux sections : + 445 940,54 €

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 20 voix pour et 6 contre : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve le compte administratif 2016 du budget assainissement arrêté aux chiffres ci-dessus.**

Mme Françoise RABIEGA interpelle M. Hubert OTT sur le sens de son vote, ce soir puisqu'en commission des finances tous les points ont fait l'objet d'un avis favorable unanime.

M. Hubert OTT répond que cette question a déjà été abordée. Il rappelle que les commissions ne sont pas des instances de décision. Il ne remet pas en question le travail fait en commission, mais il rappelle que les documents examinés en commission, puis joints à l'ordre du jour du conseil municipal, ne lui permettent pas une réflexion approfondie. Il précise qu'il y a lieu de considérer les avis des membres de son groupe en commission comme des abstentions. Il reconnaît la cohérence des propositions

techniques et des choix faits par la municipalité en adéquation avec ses projets. Mais sur le fond, les positions divergent.

M. Gilbert SCHMITT souligne que M. Hubert OTT ne fait jamais de proposition, ni ne précise ses choix. Il rappelle que son groupe travaille pour tous les rouffachois et non pour des catégories de citoyens. Il ajoute que les commissions municipales sont un lieu de réflexion et de proposition et que tous les avis sont pris en compte. Il cite par exemple la commission des travaux qui se réunit tous les lundis. Celle-ci est étroitement associée à toutes les décisions et se prononce sur les options à retenir. Les membres de cette commission peuvent en témoigner.

M. le Maire revient en séance.

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, l'informe du vote des trois comptes administratifs et, au nom du conseil municipal, remercie le Maire pour sa bonne gestion, la bonne entente et le travail réalisé tout au long de l'année.

M. le Maire remercie l'assemblée pour sa confiance et félicite M. Gilbert SCHMITT pour sa compétence. Il adresse également ses remerciements à la directrice générale des services et à la directrice des finances, ainsi qu'aux services administratifs et financiers de la Ville pour la qualité de leur travail.

POINT N° 8
Examen des comptes de gestion 2016
budget principal, budget eau et budget assainissement

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, précise que les résultats des comptes de gestion budget principal - budget eau et budget assainissement concordent avec ceux des comptes administratifs, les écritures comptables ayant été passées conformément aux règles applicables en la matière.

Mme la Trésorière a confirmé la conformité des comptes de gestion avec les comptes administratifs.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve le compte de gestion 2016 - budget principal,**
- **approuve le compte de gestion 2016 - budget eau,**
- **approuve le compte de gestion 2016 - budget assainissement.**

M. le Maire adresse ses remerciements à Mme la Trésorière et à son personnel pour les bons conseils au quotidien, la bonne gestion et la qualité du travail réalisé ; il réitère ses remerciements à la directrice générale des services et à la directrice des finances, ainsi qu'aux services administratifs et financiers de la Ville.

POINT N° 9
Affectation du résultat de l'exercice 2016 - budget principal

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 048 548,41 € et un déficit d'investissement de - 132 478,23 €.

Le résultat positif cumulé en investissement est de 1 679 312,82 € et en fonctionnement de 3 266 318,21 €.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	1 811 791,05 €	0,00 €	- 132 748,23 €	1 679 042,82 €
Fonctionnement	2 867 769,80 €	- 650 000,00 €	1 048 548,41 €	3 266 318,21 €
TOTAL	4 679 560,85 €	- 650 000,00 €	915 800,18 €	4 945 631,03 €

En investissement, il convient de reporter ce montant de 1 679 042,82 € à la ligne 001 du BP 2017.

Il convient d'affecter 3 266 318,21 € au chapitre 002 du BP 2017.

Ce document de travail a été joint à l'ordre du jour.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- approuve les affectations proposées ci-dessus.

POINT N° 10
Affectation du résultat de l'exercice 2016 - budget eau

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 315,27 € et un excédent d'investissement de 61 243,70 €.

Le résultat positif cumulé en investissement est de 64 159,22 € et en fonctionnement de 88 881,38 €.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	2 916,22 €	0,00 €	61 243,70 €	64 159,92 €
Exploitation	75 649,89 €	- 12 083,78 €	25 315,27 €	88 881,38 €
TOTAL	78 566,11 €	- 12 083,78 €	86 558,97 €	153 041,30 €

En investissement, il convient de reporter ce montant de 64 159,92 € à la ligne 001 du BP 2017.

L'excédent de fonctionnement global cumulé de 88 881,38 € est à affecter au chapitre 002 du BP 2017.

Ce document de travail a été joint à l'ordre du jour.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve les affectations proposées ci-dessus.**

POINT N° 11
Affectation du résultat de l'exercice 2016 - budget assainissement

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution d'exploitation positif de 94 755,33 € et un déficit d'investissement de - 495 796,42 €.

Le résultat cumulé en investissement est de - 20 603,94 € et en fonctionnement de + 466 544,38 €.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	475 192,58 €	0,00 €	- 495 796,42 €	-20 603,84 €
Exploitation	371 789,05 €	0,00 €	94 755,33 €	466 544,38 €
TOTAL	846 981,63 €	0,00 €	- 401 041,09 €	445 940,54 €

Pour couvrir le déficit d'investissement (- 20 603,84 €) et une partie des restes à réaliser (35 000,00 €), il convient d'affecter 55 603,84 € au compte 1068 en recette d'investissement et de reporter 410 940,54 € au Chapitre 002 en recette de fonctionnement du B.P 2017.

Ce document de travail a été joint à l'ordre du jour.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve les affectations proposées ci-dessus.**

POINT N° 12
Fixation des taux de la fiscalité locale 2017

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que, conformément aux conclusions du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2017, il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité directe locale, et de poursuivre la gestion rigoureuse que la Municipalité conduit avec les résultats positifs que nous avons obtenus pour améliorer le bien-être de nos habitants.

Compte tenu de la réforme de la taxe professionnelle et de son application depuis 2011, l'affectation des produits des taxes se fait comme suit :

1- Taxe d'habitation

La commune et l'intercommunalité perçoivent, en plus de la part habituelle, la part départementale de la taxe d'habitation.

2- Taxe foncière sur les propriétés bâties

Ne subit aucun changement.

3- Taxe foncière sur les propriétés non bâties

La commune et l'intercommunalité perçoivent, en plus de la part habituelle, les parts régionale et départementale de la taxe foncière sur le non bâti.

4 - La CFE : Contribution Foncière des Entreprises

Cette contribution a été mise à charge des entreprises en remplacement de la taxe professionnelle.

En complément, l'Etat verse à la Ville diverses recettes telles que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), les IFRER (Imposition sur les réseaux), les allocations compensatrices, la DCRTP (Dotation Compensatrice de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) et la TASCOT.

M. Gilbert SCHMITT rappelle que les taux municipaux sont stables depuis 2002 (et ont même baissé en 2015). La situation financière de la ville est bonne et la ville a la chance d'avoir sur son territoire des entreprises florissantes.

Les taux municipaux actuels, qu'il est proposé de maintenir, sont :

Taxe d'Habitation :	15,60 %
Taxe Foncière Bâtie :	10,67 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	48,02 %
Taux CFE (cotisations foncières des entreprises) :	18,59 %

A une question posée par M. Hubert OTT en commission, M. Gilbert SCHMTT précise que pour l'instant les compensations de la Taxe Professionnelle sont stables.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve les taux de la fiscalité pour 2017 comme suit :**

Taxe d'Habitation :	15,60 %
Taxe Foncière Bâtie :	10,67 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	48,02 %
Taux CFE (cotisations foncières des entreprises) :	18,59 %

POINT N° 13
Fixation de la part communale du prix de l'eau pour 2017

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire rappelle que le budget eau est financé par la part communale sur l'eau dont le montant est de 0,322 € HT le m³.

Il est proposé de maintenir cette part communale du prix de l'eau à 0,322 € le m³.

Cette part sert à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget eau, sachant que l'eau reste soumise au taux réduit de TVA à 5,5 %, mais que les prestations liées à l'assainissement, les frais annexes et les factures travaux se voient appliquer un taux à 10 % sur les bâtiments de plus de deux ans, le taux de TVA applicable sur les travaux neufs étant de 20 %.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime au maintien de la part communale sur l'eau à son montant actuel.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **fixe la part communale sur l'eau à 0,322 € HT le m³ pour l'année 2017.**

POINT N° 14
Fixation des redevances d'assainissement pour 2017

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que le budget assainissement est financé par la redevance communale composée de deux éléments à savoir :

- la redevance destinée au financement de la maintenance et des investissements sur le réseau, fixée à 0,7622 € le m³. Il est proposé de la maintenir ;
- la redevance nouvelle station d'épuration destinée au financement des investissements et du fonctionnement de la station d'épuration du Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURCT), fixée à 1,50 € le m³ au 1^{er} janvier 2017 (cf. délibération 7 février 2017, passant de 1,40 € à 1,50 € / m³, suite à l'augmentation votée par la SMITEURCT)

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime à cette proposition pour l'année 2017.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **fixe la redevance communale à 0,7622 €/ m³ pour la partie réseau communal pour l'année 2017.**

POINT N° 15
Examen du budget primitif 2017 - budget principal

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que les propositions faites dans le cadre du budget primitif 2017 sont basées sur les orientations budgétaires présentées en séance du 7 février 2017, moyennant quelques corrections ou ajustements.

Sur les grands principes, le budget 2017 permettra d'assurer la poursuite des actions engagées en concordance avec les trois objectifs fixés, et relatifs au cadre de vie, aux services aux habitants et à l'économie, comme nous l'avons vu lors du débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire ajoute qu'il faut toutefois prendre en compte le contexte financier de baisse de la D.G.F (- 97 165 € en 2016 et - 104 727 € en 2017) et de l'augmentation du F.P.I.C. (+ 153 655 € en 2016, + 192 000 € en 2017). Le montant cumulé de la perte de recettes s'élève à 975 764 € depuis 2012.

En pratique, pour notre commune, nous continuerons de subir les effets cumulés de la réduction de la dotation globale de fonctionnement et de la hausse des dépenses de péréquation, qui impactera le montant versé au FPIC, ainsi que l'accroissement des dépenses obligatoires (réforme des rythmes scolaires, transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme, transfert de la délivrance des cartes nationales d'identités à compter d'aujourd'hui, transfert de certains actes d'état civil (changement de prénoms, PACS...), la hausse des cotisations à la CNRACL et le coût des normes.

L'incertitude en année d'élection présidentielle et législative nous invite également à la prudence. (augmentation de la TVA, suppression de la taxe d'habitation ... pour ne citer que ces exemples...)

Tous ces éléments ont été pris en compte dans l'élaboration du budget 2017, de même que la maîtrise de notre fiscalité .

Dans tous les cas, nous n'entendons ni réduire notre effort d'investissement, ni augmenter les taux de la fiscalité locale.

Nos bons résultats devraient permettre de poursuivre le financement d'un ambitieux programme d'investissement destiné à favoriser le Rouffach de demain.

C'est à partir de ces éléments qu'ont été bâtis les budgets primitifs de 2017. Il s'agit donc de **budgets réalistes, pragmatiques et tournés vers l'avenir** qui sont proposés ce soir.

Le programme de travaux présenté lors du débat d'orientations budgétaires a été repris dans le cadre de ce budget primitif.

M. le Maire laisse la parole à M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, qui s'appuie sur une projection pour la clarté de la présentation.

M. Gilbert SCHMITT rappelle que la situation financière de la Ville est saine :

- Aucun emprunt n'a été réalisé en 2016. Les emprunts contractés ont une durée de 15 ans et la Ville n'a pas souscrit d'emprunt dit « toxique ».
- L'endettement de la Ville reste en-dessous de la moyenne nationale qui est de 1 084 € par habitant alors que la dette de la commune s'élève à 850 €.
- L'autofinancement net dégagé par la Ville est de plus de 1,4 M € en 2016.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2017 s'élevant à 4 083 095,82 €, la Ville serait ainsi en capacité de rembourser sa dette en un peu moins de trois ans.
- le potentiel fiscal est de 0,60 contre 1,09 de la moyenne de la strate.

Néanmoins, il convient d'utiliser au mieux la trésorerie en exploitant l'autofinancement et en différant au maximum la réalisation des emprunts nécessaires au financement des travaux d'investissement.

L'exploitation des possibilités d'aides et subventions diverses participe également à cette stratégie.

Le projet de budget primitif 2017 – Budget Principal, transmis avec l'ordre du jour, s'équilibre comme suit :

Pour la section de fonctionnement (dépenses et recettes) à : 8 224 116,96 €

Pour la section d'investissement (dépenses et recettes) à : 5 827 470,35 €

Ce budget conforme aux orientations budgétaires du 7 février 2017, ne soulève aucune question.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 contre : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve le budget primitif 2017 - budget principal arrêté aux chiffres ci-dessus.**

POINT N° 16
Examen du budget primitif 2017 - budget eau

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que le budget primitif eau 2017 a été établi en prenant en compte les travaux à réaliser. Le budget a été établi avec une surtaxe communale maintenue à 0,322 € par m³.

En 2017, il convient de prévoir le financement des travaux de pré-localisation de fuite du réseau pour compléter et rendre plus efficace la lutte contre les fuites sur le réseau d'eau, les travaux d'adduction d'eau portant sur la tranche 3 des travaux d'aménagement des rues annexes du centre-ville (Rue Ris et Callinet) et l'amélioration du réseau (ex travaux Rue Joffre).

Enfin, les études sur le captage prioritaire seront engagées en 2017 en partenariat avec la Mission Eau du SIPEP de Merxheim-Gundolsheim.

Un emprunt de 250 000€ est inscrit au budget 2017.

Le projet de budget, transmis avec l'ordre du jour, s'équilibre comme suit :

Pour la section d'exploitation en dépenses et en recettes à : 460 791,30 €

Pour la section d'investissement en dépenses et en recettes à : 187 881,38 €

Ce budget conforme aux orientations budgétaires du 7 février 2017, ne soulève aucune question.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

**Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 contre :
M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT,
Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL),
M. Christophe MIKEC :**

- **approuve le budget primitif 2017 - budget eau arrêté aux chiffres ci-dessus.**

POINT N° 17
Examen du budget primitif 2017 - budget assainissement

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire expose qu'en 2017, la Ville va concentrer ses efforts sur l'entretien et le renouvellement des parties de réseaux le nécessitant, ainsi que sur les travaux d'assainissement portant sur la tranche 3 des rues annexes du centre-ville, à savoir les rues Ris et Callinet.

En ce qui concerne l'exploitation, le fonctionnement de la station d'épuration a conduit le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées à décider d'augmenter à 1,50 € au m³ la redevance "nouvelle station" à compter du 1er janvier 2017 ; cette augmentation est répercutée sur les usagers.

La redevance communale reste inchangée à 0,7622 € au m³.

Un emprunt de 500 000€ est inscrit au budget 2017.

Le projet de budget assainissement, transmis avec l'ordre du jour, s'équilibre comme suit:

Pour la section d'exploitation en dépenses et en recettes à : 1 051 440,54 €

Pour la section d'investissement en dépenses et en recettes à : 936 603,84 €

Ce budget conforme aux orientations budgétaires du 7 février 2017, ne soulève aucune question.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 contre : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Antoine MARINO), M. Hubert OTT, Mme Laurence ZIMMERMANN (avec procuration de Mme Stéphanie BAEREL), M. Christophe MIKEC :

- **approuve le budget primitif 2017 - budget assainissement arrêté aux chiffres ci-dessus.**

POINT N° 18
Bilan des opérations foncières 2016

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle qu'en application des dispositions de l'article II de la loi 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire interministérielle du 12 février 1996 portant application de la loi, il appartient au conseil municipal de prendre connaissance du bilan de la politique foncière.

Le tableau ci-après, détaillant l'ensemble des opérations effectuées en 2016, a été joint à l'ordre du jour.

CESSION BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX							
ANNEE	NOM & PRENOM ACQUEREUR	ADRESSE DU BIEN	N° SECTION	N° PARCELLE	SURFACE ha & ca	TOTAL	MODE DE CESSION
2016	SCI POINCARE	23 Rue Raymond Poincaré 68250 Rouffach	32	217/19	000372	15000,00€	Grégré
2016	Monsieur GAUBERT	Rue de l'Espérance 68250 Rouffach	29	428	000006	3000,00€	Grégré
			36	408	000005		
2016	BRONDANI Lucien	Parcelle forestière	49	37	001020	555,00€	Grégré
2016	SCI reize	Zone d'activité	66	80	002307	12000,00€	Grégré
ACQUISITION BIENS IMMOBILIERS PAR LA VILLE DE ROUFFACH							
ANNEE	NOM & PRENOM VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	N° SECTION	N° PARCELLE	SURFACE ha & ca	TOTAL	MODE DE CESSION
NEANT							

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a pris connaissance du bilan.

Le conseil municipal prend connaissance de ces informations, sans observation.

POINT N° 19
Liste des marchés publics - année 2016

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe que l'article L.133 du Code des Marchés Publics précise que la liste des marchés passés doit être présentée au 1^{er} trimestre de l'année N + 1 ; le tableau a été joint à l'ordre du jour.

MARCHES DE TRAVAUX**MARCHES DE 25 000 à 90 000 EUROS HT**

Objet du marché	Lot	Date de notification	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'Attributaire
Travaux de débardage en forêt communal	Unique	10/05/2016	DISCHGANG	69 570
Travaux de mise en lumières des porches - Rue Rettig & Walch	Unique	18/07/2016	ETPE	68440
Travaux voirie du vignoble 2015	1 Voirie & terrassement	02/11/2016	EUROVIA	68 005
Travaux voirie du vignoble 2015	2 Dalles gazons	03/11/2016	ALSACE MATERIAUX - GEDIMAT	68 250

MARCHES DE 90 000 à 5 225 000 EUROS HT

Objet du marché	Lot	Date de notification	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'Attributaire
Travaux de mise aux normes sécurité et accessibilité de l'école élémentaire Xavier Gerber	1 Désamiantage	07/06/2014	ALTER	68 000
	2 Gros Œuvre	07/06/2014	HENNINGER	68 250
	4 Cloisons - Doublages - Faux Plafonds	07/06/2014	OLRY CLOISONS	68 230
	5 Menuiserie Extérieure	07/06/2014	LA SOLUTION	68 800
	6 Serrurerie	07/06/2014	FERRONERIE D'ART MARY	68 640
	7 Menuiserie Intérieure	07/06/2014	LIGNE BOIS	68 190
	8 Carrelage	07/06/2014	MULTISOLS	68 000
	9 Revêtement de sol	07/06/2014	MULTISOLS	68 000
	10 Peinture	07/06/2014	DG PEINTURE	67 390
	11 Nettoyage	07/06/2014	NHP	68 000
	12 Electricité	07/06/2014	OMNI ELECTRICITE	68 700
	13 Sanitaire - Chauffage	07/06/2014	SOMMEREISEN	68 250
	14 Ascenseur	07/06/2014	SCHINDLER SA	68 390

MARCHES DE SERVICES**MARCHES DE 25 000 à 90 000 EUROS HT**

Objet du marché	Lot	Date de notification	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'Attributaire
Assurance Ville 2017 - 2020	1 Dommages aux biens	21/12/2016	SMACL	79 031
	2 Responsabilité civile	21/12/2016	SMACL	79 031
	3 Flotte Automobile	21/12/2016	SMACL	79 031
	4 Protection Fonctionnelle	21/12/2016	SMACL	79 031

Les tableaux ont été joints à l'ordre du jour.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a pris connaissance de la liste.

Le conseil municipal prend connaissance de ces informations, sans observation.

POINT N° 20
Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2017 –
Travaux de rénovation de la piscine

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, explique que le projet de rénovation de la piscine de la Ville de Rouffach est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'année 2017 dans la catégorie « mise en accessibilité des bâtiments publics existants ».

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 575 000,00 € HT, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT	
	Montant
Coût de la maîtrise d'œuvre	50 000,00 €
Coût des travaux	500 000,00 €
Marges imprévues	2 500,00 €
TOTAL	575 000,00 €

Recettes HT		
	Montant	Pourcentage
Subvention Fonds de soutien à l'investissement local	50 000,00 €	8,70
Dotation d'équipement des territoires ruraux	50 000,00 €	8,70
Contrat de Ruralité	125 000,00 €	21,73
Région Grand Est	25 000,00 €	4,35
Fonds Cantonal d'investissement – Conseil Départemental	5 000,00 €	0,87
Fonds de soutien – Communauté de commune	50 000,00 €	8,70
Subvention Réserve Parlementaire	20 000,00 €	3,48
Autofinancement	250 000,00 €	43,47
TOTAL	575 000,00 €	100 %

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime à ce programme de travaux portant sur la piscine.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le projet de rénovation des vestiaires de la piscine de la Ville de Rouffach et le plan de financement ;**
- **sollicite une subvention au titre de la DETR pour cette action ;**
- **décide l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017 ;**
- **autorise le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.**

POINT N° 21
Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité -
Travaux de rénovation de la piscine

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, explique que le contrat de ruralité, nouveau dispositif proposé par l'Etat à l'échelle du périmètre du SCOT, vise à cofinancer des projets destinés à améliorer la qualité de la vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural. Ce contrat a été signé le 6 février 2017.

La Ville de Rouffach a inscrit le projet de rénovation des vestiaires de la piscine dans ce contrat pour l'année 2017. Il s'agit de renforcer et développer l'offre touristique et de loisirs sur notre territoire.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 575 000,00 € HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre), selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT	
	Montant
Coût de la maîtrise d'œuvre	50 000,00 €
Coût des travaux	500 000,00 €
Marges imprévues	2 500,00 €
TOTAL	575 000,00 €

Recettes HT		
	Montant	Pourcentage
Subvention Fonds de soutien à l'investissement local	50 000,00 €	8,70
Dotation d'équipement des territoires ruraux	50 000,00 €	8,70
Contrat de Ruralité	125 000,00 €	21,73
Région Grand Est	25 000,00 €	4,35
Fonds Cantonal d'investissement - Conseil Départemental	5 000,00 €	0,87
Fonds de soutien - Communauté de commune	50 000,00 €	8,70
Subvention Réserve Parlementaire	20 000,00 €	3,48
Autofinancement	250 000,00 €	43,47
TOTAL	575 000,00 €	100 %

Il est proposé d'approuver les travaux portant sur les vestiaires et la mise en place d'un toboggan.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime à ce programme.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le projet de rénovation de la piscine de la Ville de Rouffach et le plan de financement ;**
- **sollicite une subvention au titre du Contrat de Ruralité pour cette action ;**
- **décide l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017 ;**
- **autorise le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.**

POINT N° 22
Convention de mise à disposition de locaux sportifs à l'Escapade à l'Amicale des Espagnols et à l'Amicale des Boulistes

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, explique que par délibération du 15 décembre 2009, le conseil municipal avait approuvé la réalisation de l'extension de l'Escapade et le partenariat avec l'Amicale des Espagnols et l'Amicale des Boulistes.

Trois unités ont été créées :

- un local de rangement pour l'Amicale des Boulistes d'une superficie de 26,50 m² et une terrasse non couverte de 20 m² pour un montant restant à charge de l'association de 26 400 €. L'association paie 2 072,61 €/an à la commune ;
- un local de rangement pour l'Amicale des Espagnols d'une superficie de 13,40 m², pour un montant restant de 9 600 €, que l'Amicale des Espagnols a payée en 2012 ;
- un local de rangement d'une superficie de 20,40 m² affecté à la commune.

Par courrier du 8 décembre dernier, l'Amicale des Espagnols nous a fait savoir qu'elle serait intéressée par ce local de rangement de la ville d'une superficie de 20,40 m² car leur local actuel est devenu trop exigü.

Nous avons contacté l'Amicale des Boulistes, également utilisatrice de ce corps de bâtiment, pour connaître ses besoins.

Par courrier du 14 mars 2017, l'Amicale des Boulistes nous a informé qu'elle serait intéressée par l'actuel local de rangement de 13,40 m² de l'Amicale des Espagnols, accolé à son local de 26,50 m²

Il est proposé de donner une suite favorable à ces demandes selon les modalités suivantes :

- après entente entre les deux amicales, et par substitution de l'Amicale des Boulistes à l'Amicale des Espagnols, le local de 13,40 m² sera mis à la disposition de l'Amicale des Boulistes ;
- mise à disposition de l'actuel local de rangement de la ville à l'Amicale des Espagnols avec une participation de 14 615 € à la ville. Ce montant est calculé en appliquant le même ratio que pour le local de rangement d'origine.

Ce nouveau partenariat avec les deux associations se fera selon les mêmes principes que pour les autres associations occupant des locaux à l'Escapade :

Il est rappelé que :

- la ville reste propriétaire du bâtiment avec mise à disposition du club ;
- la ville prend en charge des fluides (hors gaz) ;
- l'association assume les charges de locataire.

Les projets de convention ont été joints à l'ordre du jour.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention de mise à disposition de locaux sportifs à l'Amicale des Espagnols et à l'Amicale des Boulistes ;**
- **approuve la convention de mise à disposition d'un local de rangement à l'Amicale des Espagnols et le versement à la ville d'une participation de l'Amicale des Espagnols d'un montant 14 615 € ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 23

Escapade : Demande de remboursement anticipé de l'Amicale des Espagnols

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que par convention du 9 septembre 2005, la Ville avait mis à la disposition de l'Amicale des Espagnols des locaux d'une superficie de 93 m², sis à l'Escapade. La convention prévoit la possibilité d'un remboursement anticipé.

L'Amicale des Espagnols nous a informé qu'elle souhaitait rembourser le solde dû, à savoir 9 annuités. Ce solde s'élève à 28 980 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **acte la proposition de remboursement anticipé de la totalité des sommes dues par l'Amicale des Espagnols, soit 28 980 € ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant relatif à la convention de l'Amicale des Espagnols qui détaille ces remboursements.**

POINT N° 24
Acquisition de trois parcelles, chemin du Waldweg

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, explique que l'acquisition de trois parcelles, Chemin du Waldweg, est nécessaire pour permettre l'élargissement du chemin en vue de sécuriser le cheminement.

Il s'agit de trois parcelles, propriétés de Von Hof Sylvain-Richerdt Gabrielle (298), Von Hof Audrey (300) et Von Hof Sylvain (302) :

- parcelle 298, section 37, d'une superficie de 0,72 ares
- parcelle 300, section 37 d'une superficie de 0,31 ares
- parcelle 302, section 37 d'une superficie de 0,11 ares

France Domaine a régulièrement émis un avis en date du 22 avril 2016 (parcelle 298 avec une valeur de 2 520 €, parcelle 300 avec une valeur 1 085 € et parcelle 302 avec une valeur 385 €, soit une estimation de la valeur des terrains à 3 990 €.

Le plan de situation a été joint à l'ordre du jour.

La commission des finances, en séance du 14 mars 2017, a émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'achat de la parcelle n° 298 au prix de 2 520 €, de la parcelle n° 300 au prix de 1 085 € et 302 prix de 385 €, soit un total de 3 990 € ;**
- **dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

POINT N° 25
Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à
l'Office de Tourisme Intercommunal

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que la loi NOTRe a confié, depuis le 1er janvier 2017, la compétence tourisme à la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Les élus du conseil communautaire ont décidé de conserver la forme associative pour la gestion du nouvel office de tourisme qui est nommé Office de Tourisme Intercommunal « Pays d'Eguisheim et de Rouffach, l'Âme du Vignoble », et découlant de la fusion des OTSI de Rouffach et d'Eguisheim.

L'association est administrée par un conseil d'administration avec un premier collègue composé des représentants des collectivités locales, avec un représentant titulaire et un suppléant par commune et un second collègue constitué de professionnels et de personnes associées.

Il est proposé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, en reconduisant Mme Nadine BOLLI et M. Gilbert SCHMITT dans leur fonction.

Aucun autre élu n'est candidat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **désigne Mme Nadine BOLLI, déléguée titulaire, et M. Gilbert SCHMITT, délégué suppléant, à l'Office de Tourisme Intercommunal.**

POINT N° 26
Divers

M. le Maire informe les élus que :

La distribution de terreau aux habitants se déroulera aux dates suivantes :

- Inscription en mairie : du mardi 18 avril au vendredi 21 avril 2017
- Distribution de terreau aux habitants : du lundi 24 avril au 28 avril 2017
- Distribution/foyer : max 10 jardinières (2 sacs)

Bilan Opération Haut-Rhin propre

Remerciement à Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire, aux élus et aux établissements scolaires qui ont participé à cette opération ; 14 sacs ont été remplis aux abords de la gare et du parking de co-voiturage.

Bilan Trail et Carnaval

Le bilan est très positif grâce à l'implication des organisateurs et au soutien de la Ville (police municipale + services techniques), de la gendarmerie et des brigades vertes.

Date des prochaines réunions :

- jeudi 27 avril 2017 à 17h00 : commission communication
- jeudi 27 avril 2017 à 18h30 : commission culture

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h50 et invite les élus à signer le procès-verbal de la séance et les documents budgétaires.